



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2025

Suite à la convocation légale du 10 juin 2025, les membres du conseil municipal de Deluz, se sont réunis en session ordinaire le lundi 16 juin à 18h30, sous la présidence de Mme BARASSI Sylvaine, Maire de la commune de DELUZ.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents (13): BARASSI Sylvaine / TAILLARD Fabrice/ DESIER Gilles/ CHALON Jean-Claude / FALIN Simon / MEYER Sandrine / OSTER Stéphane / PICARD Jeannine / PONCOT Bénédicte /SILLANS Aline / SCHWAB Martine / VAREY Philippe / VERNET Dominique

Absents Excusés (1) : Liliane JOURNOT procuration à Sandrine MEYER

Madame la Maire, ayant constaté la présence du quorum, a déclaré la séance ouverte à 18h30.

Madame Aline SILLANS est arrivée à 18h47 et n'a pas participé au vote des 3 premiers points de l'ordre du jour

I DELIBERATIONS

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 07 avril 2025
3. Convention commune / Communauté Commune du Doubs Baumois
4. Acquisition terrain Mougard (parcelle AB 99)
5. Organisation Mardis des Rives (signature de la convention entre commune / Grand Besançon Métropole)
6. Validation du choix des entreprises : rénovation bâtiment communal rue des Papeteries

II INFORMATIONS DIVERSES

Débat sur le PADD du PLUi

Proposition de prendre un arrêté pour mettre la vitesse à 30km/h dans le village

I DELIBERATIONS

1 Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Jeannine PICARD pour remplir cette fonction.

VOTE : 13 pour, 0 abstention, 0 contre

2 Approbation du Procès-Verbal de la séance du 07 avril 2025

Le projet de procès-verbal de la réunion du 07 avril 2025 a été adressé à chaque conseiller municipal.

Il est soumis à l'adoption du conseil.

Madame la Maire demande si des observations sont faites sur ce projet.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 07 avril 2025.

VOTE : 13 pour, 0 abstention, 0 contre

3 Convention commune / communauté de communes du Doubs Baumois : refacturation EAJE de Laissey

Madame la Maire donne lecture au conseil municipal de la convention proposée par la Communauté de Communes du Doubs Baumois (CCDB) relative à l'accès à la commune de DELUZ, commune extérieure à la CCDB, à la structure multi-accueil de Laissey.

L'accès à cette structure est lié à la signature de cette convention qui définit les modalités de fonctionnement et de refacturation à la commune de DELUZ pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 juillet 2025.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité : accepte les termes de cette convention, autorise Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention avec la CCDB, donne tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en application cette délibération.

VOTE : 13 pour, 0 abstention, 0 contre

4 Acquisition terrain MOUGNARD / Parcelle AB 99

Madame la Maire propose au conseil municipal l'acquisition de la parcelle AB 99 de l'indivision MOUGNARD d'une surface de 5.50 ares afin de permettre la création d'un parking à proximité de la mairie.

Le conseil municipal s'interroge sur l'intérêt de cette acquisition (achat du terrain à 12 000 € auquel s'ajouteraient les frais de notaire et les frais de démolition du hangar).

Le conseil municipal par 7 voix contre, 4 abstentions et 3 voix pour renonce à l'acquisition de la parcelle AB 99 de l'indivision MOUGNARD.

VOTE : 7 voix contre, 4 abstentions et 3 voix pour

5 Convention organisation de la manifestation du Mardis des Rives en partenariat avec Grand Besançon Métropole

Madame la Maire donne lecture de la convention de partenariat avec Grand Besançon concernant l'organisation de la manifestation du mardi des Rives qui se déroulera à Deluz le mardi 29 juillet 2025.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer cette convention et leur donne tous pouvoirs pour mettre en application cette délibération.

VOTE : 11 voix pour, 2 contre et 1 abstention

6 Arrêt du projet de rénovation du bâtiment communal sis 6,8 et 10 Rue des Papeteries

Le 12 juin SOLIHA a présenté à la commune l'analyse des offres concernant l'opération de rénovation du bâtiment.

L'écart entre le montant total des travaux suite à l'analyse des appels d'offre (15 lots) et le montant estimé au départ par SOLIHA est de 142 700 euros HT.

Simon FALIN souligne qu'il faut s'attendre aussi à des avenants.

De plus, Madame la maire souligne que le FCTVA ne sera pas récupéré sur les travaux concernant les appartements car il y a distinction entre les travaux effectués sur le périscolaire et les logements.

Tout ceci fait augmenter considérablement les coûts avec le risque de grever le budget de la commune de façon trop importante ce qui empêcherait tout projet ultérieur, pendant de nombreuses années.

La validation du choix des entreprises concernant la rénovation de ce bâtiment n'est donc pas acceptée

Le Conseil Municipal de DELUZ, a décidé de ne pas poursuivre le projet concernant la rénovation du bâtiment communal : périscolaire et deux logements au 6-8-10 rue des Papeteries à DELUZ.

Suite à la publicité et mise en concurrence des marchés de travaux et aux résultats de l'analyse des offres, l'investissement s'avère trop important pour la commune.

Vote : 7 voix contre, 6 abstentions, 1 voix pour

II INFORMATIONS DIVERSES

- débat sur le PADD du PLUi,
- les travaux de réfection de la rue des Longeaux vont débiteront le 10 juillet,
- la proposition de limitation de la vitesse à 30km/h sur l'ensemble du village est validée par le conseil municipal. Plusieurs conseillers ont à nouveau soulevé les nombreux endroits dangereux dans le village et les excès de vitesse régulièrement constatés. En conséquence, un arrêté de police pour mettre la circulation à 30 km sur l'ensemble du village sera pris par Madame la Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30

Le secrétaire de séance

La Maire,

Jeannine PICARD

Sylvaine BARASSI

TV non signée
car absence de
la secrétaire de séance

